



## Ordonnance de télécom CRTC 2005-107

Ottawa, le 17 mars 2005

### Société en commandite Télébec

Référence : 8643-T78-200300963

### Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par la Société en commandite Télébec (Télébec) le 21 janvier 2003, en vue de faire approuver son Manuel de procédures relatives à l'accès des entreprises intercirconscriptions de base/échange de registres de comptes-clients (le manuel de procédures EIB/ERCC). Le 17 février 2005, Télébec a déposé auprès du Conseil une version révisée de son manuel de procédures EIB/ERCC.
2. Le manuel de procédures EIB/ERCC de Télébec renferme les lignes directrices relatives à l'échange d'information entre la compagnie, qui est une entreprise de services locaux, et une entreprise de services intercirconscriptions.
3. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.
4. En juillet 2000, le Groupe de travail Plan de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a élaboré un modèle de manuel de procédures EIB/ERCC (le modèle CDCI) destiné à l'industrie des télécommunications. La plus récente mise à jour du modèle CDCI remonte à juillet 2003.
5. Le Conseil conclut que le manuel de procédures EIB/ERCC révisé déposé par Télébec est basé sur la dernière version du modèle CDCI. Le manuel renferme les renseignements nécessaires concernant le traitement des EIB et il est compatible avec les manuels de procédures EIB/ERCC approuvés récemment pour d'autres compagnies de téléphone.
6. Par conséquent, le Conseil **approuve** le manuel de procédures EIB/ERCC de Télébec.

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en [version PDF](#) ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*